

1.

Débitrice: Confiserie Eric Chevillat SA, rue du Stand 54, 1204 Genève
2.

Durée du sursis concordataire: 6 mois jusqu'au 23.04.2003
3.

Commissaire: Me Yves de Coulon, avocat, rue de Beaumont 11, CP 554, 1211 Genève 17
4.

Remarques: Le sursis concordataire a été octroyé par jugement du Tribunal de première Instance de Genève du 21 octobre 2003 en vue de l'homologation d'un concordat ordinaire.

Délai de production: 20 jours à compter de la publication du présent avis dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, sous peine pour les créanciers d'être exclu des délibérations relatives au concordat.

Les créanciers et toutes les personnes qui ont des revendications à formuler sont invités à produire leurs créances, valeur 21 octobre 2003, avec pièces justificatives et indications de tout droit de gage ou préférentiel, auprès du commissaire au sursis, dans le délai fixé pour les productions.

Yves de Coulon, avocat
1211 Genève 17

(02003700)